

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Droit et législation 1			
Ancien Code	ECMK1B10DRL	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK1100		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Julie PARQUET (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement de la dimension juridique et relationnelle de la formation. La finalité de cette unité est de préparer l'étudiant à appréhender les concepts enseignés dans sa future pratique professionnelle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles de déontologie
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Proposer des solutions innovantes dans le développement des projets marketing et les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au marketing**

- 3.4 Respecter les prescriptions légales nationales et internationales

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Comprendre, interpréter et anticiper le comportement du client

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Coordonner les études de marché
- 5.6 Planifier le travail des équipes commerciales

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK1B10DRLA	Droit civil	24 h / 2 C
ECMK1B10DRLB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des soci	36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECMK1B10DRLA	Droit civil	20
ECMK1B10DRLB	Droit des affaires : droit des entreprises et droit des soci	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

L'étudiant se rendra bien vite compte que l'aspect juridique est omniprésent dans la vie quotidienne et dans la vie des affaires. Une UE consacrée au droit civil et au droit des affaires est donc indispensable pour qu'il ait une première approche du monde juridique et des principales règles qui s'appliqueront à lui-même ou encore aux différents projets qu'il pourrait être amené à mettre en place.

Ces différentes activités d'apprentissage à visée juridique ont dès lors été regroupées au sein d'une UE Droit et législation 1 et consisteront en une première approche du droit.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit civil			
Ancien Code	4_ECMK1B10DRLA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK1101		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacune des sous-catégories composant le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser notamment au déroulement d'une procédure civile et au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile) et d'autres points de matière pertinents pour leur formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra être capable de :

- Visualiser dans son ensemble le phénomène juridique
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base
- Maîtriser la classification des différents droits (droit privé, droit public, droit international privé et public)
- Connaître les branches du droit civil et les spécificités de chacune d'entre elles
- Maîtriser les règles du droit civil relatives, e.a. aux obligations contractuelles et extracontractuelles
- Être en mesure d'appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources
- Expliquer les bases juridiques fondamentales étudiées

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une introduction expliquant ce qu'est le droit et sa nécessité, l'activité d'apprentissage abordera les sources de celui-ci ainsi que ses divisions. Comme le suggère l'intitulé de l'activité d'apprentissage, il s'agira d'analyser une branche du droit national privé: le droit civil.

C'est donc ce droit qui fera l'objet du cours. Il n'est pas possible d'analyser, de manière approfondie, chacun des droits composants le droit civil.

En vue de la future activité professionnelle des étudiants, une description des branches du droit civil sera effectuée. L'activité d'apprentissage va alors plus particulièrement s'intéresser au droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile). Parmi le droit des contrats, une attention particulière sera portée à certains types de contrats.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique

Nombreux exemples pratiques

Exercices

Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Notes prises lors des cours magistraux

Les étudiants sont invités à poser des questions lors des cours ou au début du cours suivant.

Une séance de questions / réponses est organisée à la demande des étudiants lors du dernier cours.

Sources et références

- Alexander, F., & Delree, C. (2016). Notions de droit civil. Louvain-la-Neuve: De Boeck.
- Cruquenaire, A., Delforge, C., Durant, I., & Wery, P. (2016). Droit des contrats spéciaux. Waterloo: Kluwer.
- Wery, P. (2011). Droits des obligations (Vol. 1). Bruxelles: Larcier.
- Wery, P. (2016). Droits des obligations (Vol. 2). Bruxelles: Larcier.
- Gerlache, A., Vande Lanotte, J., Uyttendaele, M., et al. (2010). La Belgique pour les débutants. Le labyrinthe belge: guide pratique. Brugge: La Charte.
- Schaus, A., & Corten, O. (2009). Le droit comme idéologie. Introduction critique au droit belge. Bruxelles: Editions de l'université de Bruxelles.
- Docquir, B. (2018). Droit du numérique. Bruxelles: Larcier.
- Bazier, P., Hausman, J.-M., De Saint Moulin, E., Macq, C., et al. (2021). Manuel d'introduction au droit: Tour d'horizon en quinze leçons. Bruxelles: Politeia.
- Jafferli, R. (2022). Le Livre 5 du Code civil et le nouveau droit des contrats. Bruxelles: Larcier.
- ...

Ressources électroniques:

<https://www.belgium.be> <http://www.juridat.be> <https://www.justice.belgium.be> <https://www.rechtbanken-tribunaux.be>

<http://www.lachambre.be> <https://www.senate.be> <https://www.actualitesdroitbelge.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier. Le contenu de l'évaluation portera sur le Q1 de l'année scolaire en cours, soit l'année scolaire 2025-2026. Les modalités d'évaluation restent identiques à celles des étudiants non-diplômables en janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit des affaires : droit des entreprises et droit des soci			
Ancien Code	4_ECMK1B10DRLB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK1102		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (parquetaj@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux et règles commerciales nationales, internationales ou encore européennes. Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve entre entreprises, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant devra être capable de :

- Avoir une compréhension globale de la vie économique des entreprises, des opérations économiques qui peuvent s'y dérouler.
- Distinguer les différentes matières juridiques abordées et de maîtriser les concepts juridiques de base (concepts-clés : commerçants, sociétés, contrats commerciaux, fonds de commerce, pratiques du marché, protection des consommateurs, etc.)
- Maîtriser la classification des différentes sociétés
- Appréhender certaines situations en y appliquant les règles de droit étudiées
- Apprendre à rechercher et utiliser les ressources (Code de droit économique, nouveau Code des sociétés et des associations)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Après une analyse de l'évolution historique du droit des entreprises, les sources ainsi que ses destinataires seront analysés. L'activité d'apprentissage se penchera sur le paiement et financement des activités de l'entreprise ainsi que sur divers contrats commerciaux et règles commerciales nationales, internationales ou encore européennes. Des points de matière liés au droit des entreprises seront abordés : preuve entre entreprises, la facture, l'affacturage, etc.

Enfin, la suite l'activité d'apprentissage se penchera sur le droit des sociétés. Le cours abordera les différentes sociétés pouvant être créées ainsi que les règles juridiques applicables. A cette occasion, le cours analysera les grandes modifications législatives dues au nouveau code des sociétés et des associations.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral appuyé par support informatique
Nombreux exemples pratiques
Exercices
Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants sont invités à poser des questions lors des cours ou au début du cours suivant.
Une séance de questions / réponses est organisée à la demande des étudiants lors du dernier cours.

Sources et références

- Culot, H., De Cordt, Y., Jacquemin, H., & Léonard, T. (2019). Manuel du droit de l'entreprise. Limal: Anthémis.
- Caprasse, O., Culot, H., Dieux, X., Aydogdu, R., Coipel, M., et al. (2019). Le nouveau droit des sociétés et des associations: Le CSA sous la loupe. Limal: Anthémis.
- ...

Resources électroniques:

- <https://www.actualitesdroitbelge.be>
- <https://www.belgium.be>

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Support PPT

Liens divers

Supports légaux éventuels

Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir du recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui leur sera remis en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun autre exemplaire ne leur sera distribué.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Etudiants diplômables en janvier:

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera sur la matière de l'année précédente (soit 2024-2025) via un examen écrit pour 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						

Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100
Exe = Examen écrit						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).